

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 15 septembre 2020**

**Délibération n°40 - 2020 relative à l'approbation des délibérations du Conseil des Etablissements Associés du 19 février 2020**

*Vu l'article L718-3 du code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association d'établissements du site champenois,*

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve les délibérations du Conseil des Etablissements Associés du 19 février 2020.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	26
Majorité absolue	19	Membres représentés	4
Nombre de pouvoirs	4		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Délibérations du CEA

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 21/09/2020

Document mis en ligne le : 21/09/2020